

COMMENT PROMOUVOIR LE ROUND-UP ?

Place aux VTH, OGM cachés

« L'écrin auvergnat en danger, les animaux de la Loire et de l'Allier contaminés par des pesticides, herbicides, métaux lourds », titrait *La Montagne* du 3 avril 2013. Malheureusement, ce n'est sans doute pas fini, sans vouloir jouer les oiseaux de mauvais augure.

Lors de l'assemblée générale du comité de soutien « 63 sans OGM » auquel PDDNE est affilié, il a été évoqué les millions de tonnes d'OGM qui transitent par les ports français pour aboutir indirectement dans nos assiettes par le biais des produits carnés issus d'élevages plus ou moins intensifs. Car l'autosuffisance herbagère acquise par les hectares de maïs nécessite l'achat complémentaire de soja venu des pays OGM.

Les rejets de ces élevages ne sont pas le plus impactants pour notre environnement. Il existe aujourd'hui ce qu'on peut définir comme des OGM cachés, dont la culture est autorisée, avec le prétexte qu'ils ne sont pas considérés comme tels. Ce sont les variétés végétales tolérantes aux herbicides (VTH), obtenues par mutagenèse (plantes dont le génome a été modifié pour obtenir une résistance aux herbicides, notamment aux glyphosates et glyphosinates – dont le Round-up). Modifications génétiques obtenues grâce à des radiations ionisantes, substances chimiques, etc. Ainsi, des mutations « spontanées » de plantes sont apparues, les rendant tolérantes à ces herbicides de nouvelle génération*.

Sont concernés par ces procédés de manipulation du vivant : tournesol, maïs et, bientôt ou déjà, colza. Et qu'observons nous sur le terrain ? Les adventices (plantes concurrentes, apparentées ou non) ne sont pas en reste pour développer à leur tour des résistances aux herbicides : en l'espace de trois années, elles modifient leur génome et deviennent « résistantes » : il faut alors augmenter les doses d'herbicides, voire trouver d'autres molécules aussi délétères pour l'environnement. Mais pas pour les firmes semencières qui les concoctent, malgré les dégâts déjà observés dans les cultures sur le continent américain.

Quelquefois même, les plantes précédemment cultivées deviennent adventices, impossibles à éliminer !

Or, pour ces OGM cachés (plantes mutées), aucune évaluation n'est exigée. Les doses de traitement et les formules d'assemblage des nouvelles molécules herbicides se retrouveront inexorablement dans la nature, alors que dans le même temps, un rapport d'expertise collective INRA/CNRS (ESCO) faisait de sérieuses réserves sur l'utilisation de ces VTH (rapport publié et consultable sur le site INRA).

Nous avons voulu connaître et savoir quel était le rôle de la

DRAAF (Direction régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt) dans un éventuel contrôle de ces cultures. À ce jour, rien n'existe par manque de moyens et d'objectifs. Le pseudo contrôle est laissé au libre arbitre des firmes semencières.

Oui, comme l'indiquait *La Montagne*, la biodiversité n'est pas en bonne posture. N'oublions pas que nous sommes aussi inclus dans cette biodiversité et que nous en dépendons.

En 2012, 64 000 tonnes de pesticides ont été utilisées sur notre territoire.

Et nous sommes tous devenus des « bioindicateurs », comme les loutres et les balbuzards.

Pour une information de qualité, indépendante des lobbies : www.infogm.org

* sulfonylurés, imidazolones, de la classe des inhibiteurs de l'ALS

Glyphosate du Round-up dans l'eau du robinet Et comment l'oublier

La découverte de glyphosate et de sa molécule de dégradation (AMPA) dans un puits de captage de Cournon en 2008 a accéléré la création des grands périmètres de protection autour des captages d'eau potable dits prioritaires. On pouvait espérer que ces molécules (et leur cortège d'adjuvants) venant des diverses formulations du Round-up seraient recherchées activement partout et par tous les moyens.

Les retrouve-t-on, par exemple dans les poissons et leurs prédateurs ? Ces « bioindicateurs » -balbuzards, loutres... - sont longuement analysés dans le résumé d'études écotoxicologiques mené par VetAgro Sup (à Lyon) et le Museum d'histoire naturelle d'Orléans, dans le bassin de la Loire (janvier 2013).

Surprise : le glyphosate n'est pas mentionné. C'est pourtant l'herbicide le plus répandu, sous le nom de round up, favorisé par l'essor des OGM (dans le monde) et par le développement des VTH (variétés tolérantes aux herbicides, ces OGM cachés que l'on nous impose sans études toxicologiques). L'étude ne s'intéresse qu'à certains herbicides comme l'atrazine, et autres molécules de première génération*. Elle promet seulement de rechercher, plus tard, des résidus médicamenteux et des perturbateurs endocriniens plus variés que les PCB qui ont mis fin à la pêche commerciale dans la Loire.

Or, l'atrazine est toujours présente dans les chairs et les croûtes des animaux bioindicateurs. Et on oublie de dire qu'elle est interdite depuis 2002. Mais pourquoi s'étonner puisque le DDT, interdit en 1975, est encore présent ?... Et que le redoutable PCB a tendance à quitter les anciennes gravières

* DDT, lindane, diuron, alachlor, trifluraline... *Suite page 4...*

L'ASPAS et Monsanto

L'Association pour la protection de la faune sauvage s'intéresse au Round-up : « Aux États-Unis, Monsanto élabore des cultures de soja transgéniques qui résistent à leur propre herbicide Roundup, afin d'éradiquer les plantes indésirables sans porter atteinte au soja. Cultures jugées sans risque par les principaux intéressés. Les pro OGM affirmaient qu'une hybridation entre une plante OGM et une plante non modifiée était impossible. Ils avaient tort. Le transfert de gènes entre un plat de soja OGM et une plante naturelle a créé une plante, une amarante modifiée, résistante à l'herbicide Round-up auquel nul végétal n'est censé résister. Victimes de la propagation fulgurante de l'amarante, certains agriculteurs de soja génétiquement modifié sont contraints d'abandonner leurs cultures. L'unique solution pour détruire cette plante est l'arrachage à la main, presque impossible à réaliser vu l'étendue des cultures. »

Goupil, n° 114, juillet 2013. 📖

Le blé OGM se propage « naturellement »

Du blé génétiquement modifié pour résister au Round-up, cultivé de façon expérimentale entre 1998 et 2005 aux États-Unis se resème toujours en 2013, 8 ans après la fin des essais de Monsanto. C'est faute d'acheteurs que le blé OGM n'est plus semé, pas à cause d'éventuels dommages à l'environnement. Mais la contamination est une des stratégies pour favoriser les autorisations commerciales et la diffusion des variétés transgéniques. Au Brésil avec le soja Round-up ready venu d'Argentine, en Inde avec le coton Bt, précise le site inf'OGM.

PESTICIDES ET RADIATIONS PARTOUT, FERMONS LES YEUX

Peut-on vivre sans lévothyrox ?

Oui, si la glande thyroïde fonctionne normalement.
Non si elle refuse de fournir les hormones nécessaires.
Non si elle a été ôtée par chirurgie.

Le 17 août, *La Montagne* en faisait une pleine page. La pénurie menace et le traitement ne doit pas être interrompu. Mais tout va bien et on s'organise.

Au fait, cette menace plane sur combien de personnes ? Sur 8 à 10 Français (habitants de la France) sur 100, soit 6 à 7 millions de personnes, chiffres communiqués par le laboratoire qui a le monopole de la fabrication.

C'est énorme ! Depuis quand ? D'où ça vient ?

Les réponses varient : c'est à cause d'une meilleure détection, des progrès de la médecine, commencés en 1970 (Institut Gustave-Roussy). Ce n'est absolument pas à cause de Tchernobyl comme l'affirment nos dirigeants ! La justice refuse d'écouter les malades soutenus par une (petite) partie du corps médical. L'augmentation est d'ailleurs antérieure à cet accident... Oui, mais depuis quand ? Puisque ce n'est pas Tchernobyl, ce pourrait venir des rejets, faibles mais autorisés, de nos centrales nucléaires qui fonctionnent, tiens !... depuis les années 1970 ! Cette info n'intéresse pas les médias. Les ONG écolos accusent aussi les divers pesticides et autres substances créées par l'homme.

Dans cette (fausse) recherche des causes, il y a un accord étrange : les dysfonctionnements de la thyroïde proviendraient du stress. Plus vous stressez, plus elle va mal. C'est votre faute, en somme. Nous sommes responsables, chacun, de notre stress. Que chacun apprenne à gérer son stress et tout ira mieux, on pourra même fermer les hôpitaux...

En réalité, la thyroïde est malade de la pollution généralisée ; l'explosion de ses pathologies est créée par l'homme, et cela ne peut aller qu'en s'amplifiant. À votre santé ! 📖

INCINÉRATEUR : le combat continue

Le Conseil général a pratiquement bouclé l'étude pour la révision du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDPGDND) ; c'est l'ancien plan d'élimination des ordures ménagères de 2002 (établi pour 10 ans). Nous sommes fin 2013, cette révision n'est pas encore votée, ce qui veut dire que le Conseil général accuse un retard illégal. Il y a deux raisons à cela : d'une part, il ne fallait pas remettre en question l'incinérateur en attendant qu'il soit construit, et, d'autre part, du fait de la surcapacité générale des incinérateurs, en France et en Europe, la réglementation a changé pour inclure les déchets industriels dans les plans départementaux.

Les efforts des citoyens du Puy-de-Dôme pour réduire leurs déchets sont tels que le projet d'incinérateur devenait encore plus inutile. Qu'à cela ne tienne, les déchets des industriels apporteront le complément et seront brûlés à tarifs réduits et donc aux frais du contribuable et aux dépens de sa santé !

Il faut rappeler qu'un incinérateur n'élimine pas les déchets, il ne fait que les redistribuer dans quatre décharges :

- La première, c'est l'atmosphère que nous respirons. Les « normes » d'émissions ne sont que des autorisations officielles d'empoisonner la population. C'est l'avis des plus grands professionnels de la santé (Professeur Dominique BÉLPOMME cancérologue par exemple) et des 530 médecins locaux ayant signé une pétition spécifique.

- La deuxième est le sol puisque l'industriel peut enfouir les mâchefers « valorisables » en sous-couche routière. Les eaux souterraines vont lessiver ces produits contenant beaucoup de métaux lourds, de dioxines et autres saloperies et contaminer ainsi bien au-delà de leur lieu d'abandon.
- La troisième est la décharge classique (dite pour déchets non dangereux) pour les mâchefers « non valorisables » donc dangereux, logique non ?

- La quatrième est la décharge de classe 1 (pour produits dangereux) car il est en principe obligatoire d'y enfouir les résidus de filtration des fumées, mélangées à du béton.

Mieux ! Il faut 6 tonnes d'air pour brûler 1 tonne de déchets, donc on multiplie les résidus par 7 !

Ce qui plaît à la grande majorité des élus c'est la diminution du volume *visible* de déchets et comme ils font faire le boulot par une entreprise privée, ils donnent le sentiment de ne plus être responsables.

Les masques tombent

Après avoir co-organisé leur irresponsabilité politique en créant en 1998 le VALTOM dans lequel ils sont ultra minoritaires, la majorité des élus de Clermont Communauté ont fait croire à leur opposition au projet d'incinérateur (échec patent mais prévu). Maintenant, ils ont annoncé en réunion l'abandon de la collecte sélective en porte à porte des fermentescibles. C'est un recul inacceptable, car on sait que les composteurs du VALTOM n'équipent que moins de 20 % des ménages, ce qui fait que le détournement réel de ces déchets est bien inférieur à ce chiffre et aux résultats obtenus par la poubelle verte. Clermont Communauté a choisi ainsi d'abandonner ces déchets au profit sonnante et trébuchante de SUEZ !

Il faut reconnaître que l'irresponsabilité est bien organisée en France, le jugement du tribunal correctionnel de Pau du 4 juillet 2013 en donne l'illustration. L'entreprise NOVERGIE (celle qui a été choisie par les conseillers municipaux siégeant au VALTOM), faisant partie du groupe *Suite page 3...*

Chaîne des Puys, UNESCO et campa-

Les campagnols sont des modèles de vitalité : un couple, en une saison, donne naissance à 114 descendants. Et ils se mettent à pulluler tous les 5 à 6 ans. Résultat, les prairies « naturelles » de la chaîne des Puys (et ailleurs) se couvrent de « tumuli » qui gênent le passage des faucheuses et diminuent la surface en herbe. On en a compté jusqu'à 1 000 (mille) sur un hectare. Que faire ? Empoisonner, empoisonner et encore empoisonner, avec de la bromadiolone, grâce à quelques arrêtés dérogatoires renouvelés régulièrement.

Hécatombe des rapaces à l'automne 2011. Arrêté préfectoral en juillet 2012 (appliqué en mars 2013 : il faut vider les stocks, comme pour l'atrazine en 2002), qui prétend modifier la lutte en prônant un empoisonnement précoce : passer de 15 à 10 kg/ha, et en protégeant les « nuisibles » prédateurs des rats pendant quelques mois.

Sachez qu'il y a, dans notre belle Auvergne, des gens qui rêvent de détruire les renards, martres ou encore hermines. Et qu'on les trouve dans des lieux surprenants, comme les services déconcentrés de l'État par exemple, où la moindre parole en faveur des 'nuisibles' déclenche insultes et paroles méprisantes ; alors même qu'ils sont protégés dans d'autres départements.

La LPO mène un essai de régulation, dans une zone Natura 2000, par piégeage systématique au printemps et en automne, quand l'herbe est rase. Tout en essayant de remodeler la végétation et le paysage pour faire obstacle à la pullulation : haies, murets, tas de pierres. La santé des herbages, la beauté des paysages, voilà des aménagements que l'UNESCO pourrait ajouter à ses critères et ainsi encourager. Rien de cela n'est envisagé.

Voilà comment nos volcans restent vierges !

La bromadiolone n'est pas recherchée dans l'eau alors que l'on sait qu'elle affecte les poissons et qu'on la retrouve, évidemment, chez les prédateurs des taupiers, même quand ils meurent accidentellement. Et VetAgro Sup n'est pas venu à la réunion de la LPO de décembre 2012.

Pas d'études, pas de pollution, pas d'inquiétude... 

PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Association agréée par arrêté préfectoral du 2 octobre 1995 et 10 septembre 2013

62 rue Alexis Piron 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04 73 83 63 66

Mail pddne@laposte.net, site www.pddne.eu

Directeur de la publication : Marie-Claude Dupré

Imprimerie DROUIN - 63170 AUBIÈRE

ISSN 1152-8184 - Dépôt légal octobre 2013 - Ne pas jeter sur la voie publique

Votre avenir dépend de vous...

ADHÉREZ à Puy-de-Dôme Nature Environnement, en retournant ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus.

Cotisation : au choix de chacun, avec un minimum de 10 € (5 € pour les étudiants, les personnes sans ressources...)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____ Tél. : _____

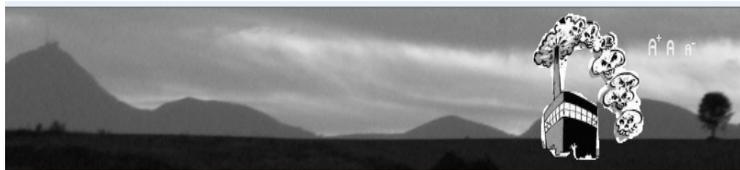
Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____

Notre fichier adhérents est informatisé. Conformément à la loi Informatique et Libertés, les adhérents ont un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant dont nous sommes les seuls destinataires.

Place au roman

Pendant l'inertie et l'indifférence des pouvoirs publics et des élus, voilà que Jean Anglade aborde le sujet de notre environnement empoisonné dans un livre récent, déjà en poche. « Le dernier de la paroisse » relate la vie d'un paysan qui, rendu stérile par des produits utilisés pour engraisser les terres de la ferme de son père, se fait prêtre dans un petit village au pied des monts du Forez. (*La Montagne*, 13 septembre 2013)



... Suite de la page 2 : **Incinérateur : le combat continue...**

SUEZ Environnement remettait les résidus de filtration lors des colmatages des filtres dans la fosse des ordures pour les brûler à nouveau ! Les témoignages publiés dans le texte du jugement font apparaître que cette pratique totalement illégale est « courante et ancienne » dans les différents incinérateurs de cette société. On peut lire que les filtres prennent feu de temps en temps. Des filtres colmatés ne filtrent plus grand-chose, mais si en plus ils brûlent !

Finalement, le tribunal n'a condamné NOVERGIE que pour ses manquements à l'hygiène et la sécurité du personnel et a relaxé cette entreprise de sa responsabilité pour la gestion de l'incinérateur de Lescar ! Car elle est seulement sous-traitante de l'entreprise ayant obtenu l'autorisation d'exploiter. C'est au défenseur de l'environnement de distinguer où sont les responsabilités avant d'aller en « justice ». On sait maintenant à quoi s'en tenir sur les engagements de NOVERGIE dans le Puy de Dôme.

Tout n'est pas encore joué.

Puy-de-Dôme Nature Environnement, avec d'autres associations attend le résultat d'un recours à la cours d'appel administrative de Lyon, même si, on l'a vu, les voies de la justice sont impénétrables.

Au sein du Collectif d'association contre l'incinération des déchets, PdDNE a participé à la création d'un collectif national de 500 associations de toute la France en vue de changer la loi pour interdire l'incinération des déchets.

Nous nous sommes associés à l'ICE (Initiative Citoyenne Européenne) lancée par Idées pour Beaumont, pour demander à l'Europe d'interdire l'incinération des déchets. Il s'agit d'un genre de pétition réglementaire accessible par Internet qui oblige l'Europe à traiter la demande si elle recueille plus d'un million de signatures issues de tous les pays au prorata de leur population. Signez et faites signer vos amis avant début novembre à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/citizens-initiative/ECI-2012-000009/public/>

Surtout, nous en appelons à votre mobilisation car la révision du plan par le Conseil général doit être soumis à une enquête publique qui devrait se tenir à la fin de cette année et voté début 2014.

Cette enquête publique sera une occasion de plus de démontrer aux élus et à l'État notre détermination contre l'incinération des déchets. La date n'est pas encore connue, aussi soyez attentifs à l'annonce dans la presse pour ne pas louper cette rare occasion de vous exprimer.

Dans cette période proche d'élections, ce que des élus ont mal fait, des élus (les mêmes ou d'autres) peuvent le défaire si les citoyens l'exigent. 

La saga des mines d'uranium continue. Elle constitue un élément incontournable de notre actualité.

Dans le Puy-de-Dôme une prospection héliportée et des mesures au sol ont eu pour but de repérer les zones contaminées par le minerai radioactif.

On peut déjà se demander quelle est la validité de cette technique. Par exemple une erreur de localisation des mesures faites par l'hélico sur l'ancienne mine de « Gourmiaud » à Lachaux a mené l'équipe travaillant au sol sur une zone non contaminée. L'erreur aurait pu conduire à l'absence de travaux de nettoyage. Notre intervention a permis de conduire les prospecteurs sur un site où la radioactivité nécessite une intervention comme l'a reconnu d'ailleurs AREVA. Des erreurs de ce genre ne sont pas exceptionnelles.

AREVA minimise

AREVA a expliqué comment elle entend utiliser ce travail de repérage. À partir des mesures réalisées, elle applique divers scénarios aux populations vivant sur ou à proximité des zones contaminées. Elle en tire les « doses efficaces annuelles ajoutées » (DEAA) reçues par les individus de divers groupes : enfants, retraités, agriculteurs... Il s'agit de doses reçues *en plus* de celles provenant de la radioactivité naturelle ou d'origine médicale.

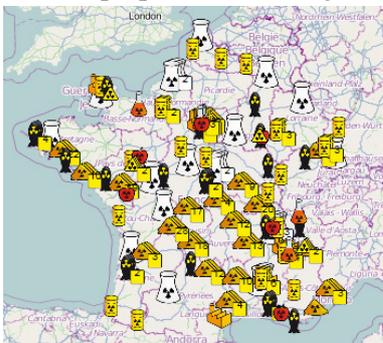
La limite générale de dose efficace ajoutée admise pour le public est de 1 mSv/an (1 millisievert par an). Mais au cas particulier, il faut tenir compte des doses pouvant provenir d'autres sources de contamination. AREVA veut donc retenir les doses suivantes pour déterminer ses interventions :

- au dessous de 0,3 mSv/an, pas d'intervention ;
- entre 0,3 et 0,6 : intervention à décider au cas par cas ;
- à partir de 0,6 : intervention dans tous les cas.

Ces limites ne sont absolument pas satisfaisantes. Elles résultent de calculs très théoriques. Elles portent sur des moyennes. Et peut-on admettre qu'une entreprise n'évacue qu'une partie de ses déchets nocifs ?

En outre, AREVA ne veut intervenir que là où la radioactivité est incompatible avec l'usage du terrain et non dans les zones abandonnées. Si bien que, dans le Puy-de-Dôme elle ne retient que 8 sites où intervenir obligatoirement.

Si une zone isolée, non utilisée et contaminée est utilisée dans 50 ans, qui prendra en charge les travaux nécessaires ?



Légende sur le site :



Et la démocratie ?

Des discussions ont donc été engagées au niveau national entre le collectif Mines d'uranium (dont fait partie Puy-de-Dôme Nature Environnement) et le ministère, l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire), AREVA... Mais, sans en attendre les conclusions, le ministère de l'Écologie a sorti le 8 août dernier une instruction sur la gestion des stériles miniers des anciennes mines d'uranium. Il y est traité de l'information du public

et de la définition des zones à traiter.

Ce texte valide les propositions d'AREVA, en fait un traitement à minima des zones concernées.

Une fois de plus, les pouvoirs publics s'inclinent devant le lobby du nucléaire et sacrifient la vie des citoyens.

Reste à organiser la consultation du public et prendre les arrêtés préfectoraux ordonnant éventuellement les travaux.

Nos actions ne sont pas terminées pour autant.

D'autant moins que les mesures prises ne couvrent pas tous les problèmes soulevés par la gestion des anciennes mines d'uranium. Rappelons toutefois qu'aucune structure de concertation n'a encore été mise en place dans le Puy-de-Dôme, contrairement à d'autres départements.

Expéditeur : PdDNE – 62 rue Alexis Piron
63000 CLERMONT-FERRAND-

Votre avenir dépend de vous...

Adhérez à Puy-de-Dôme

Nature Environnement !

(Bulletin d'adhésion en page 3)



... Suite de la page 1

Glyphosate du Round-up dans l'eau du robinet...

où il a été enfoui, avec beaucoup d'autres poisons, comme cela était (et est encore) habituel en bordure d'Allier. L'étude reprend ce qui était connu et, tout en déplorant le petit nombre de points de prélèvements (9 pour tout le bassin de la Loire dont 2 sur l'Allier : Haut Allier et Bec de Dore), ses propositions sont bien vagues et timides.

On ne trouve que ce que l'on cherche : le glyphosate est oublié, pourquoi ? A son tour, l'ANSES (Agence nationale de Sécurité sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du travail), pour qui environnement et santé sont deux domaines étroitement liés, se fend d'un travail bidon pour dire que l'eau du robinet respecte la DJA (dose journalière autorisée) pour toutes les molécules recherchées. Dose en outre fort élevée, où le glyphosate n'est pas inclus. Pourquoi cette absence ?

Le glyphosate est détecté dans les eaux vives depuis 1997, présent aujourd'hui dans 80 % des eaux vives, retrouvé dans les urines humaines, toxique pour la reproduction des oursins en 2002, analysé comme perturbateur endocrinien en 2009.

Carton rouge pour ces pseudo études qui éludent les questions présentes et à venir.